



Erreur dans un jugement de divorce .

Par **Visiteur**, le **26/03/2019 à 23:42**

Bonjour,rnrnJe viens de recevoir le jugement de mon divorce mais il y a une erreur dans celui ci. Il est noté que nous sommes mariés, le même jour qu'à date de ma naissance, à la mairie du lieu de ma naissance. Puis je contester ce jugement ? Comment pourrait on être mariés le jour de sa naissance, qui plus est à la mairie où je suis née ?rnrnMerci de m'avoir lue.

Par **ravenhs**, le **27/03/2019 à 10:15**

Bonjour,rnrnL'avocat étant obligatoire dans le cadre d'une procédure de divorce, je vous invite à signaler cette erreur à votre conseil qui ne manquera pas de déposer une requête en rectification d'erreur matérielle pour faire corriger cette erreur de plume.rnrnCordialement

Par **NRPARIS**, le **30/03/2019 à 17:19**

Bonjour, rapprochez-vous le plus rapidement possible de votre Avocat afin qu'il dépose une requête en rectification d'erreur matérielle de votre jugement de divorce devant le Juge aux Affaires Familiales. Cordialement N.R. Avocat

Par **Visiteur**, le **10/06/2019 à 15:46**

Merci de votre réponse . J'en ai fait cas à mon avocate , qui m'a répondu